



Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2012-2013



Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2012-2013

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel 2012-2013

Publié par :

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

<http://www.gnb.ca>

Novembre 2013

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN: 978-1-4605-0251-8

9719



L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.



Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Michael Olscamp

L'honorable Michael Olscamp
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Fredericton (N.-B.)

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier 2012-2013.

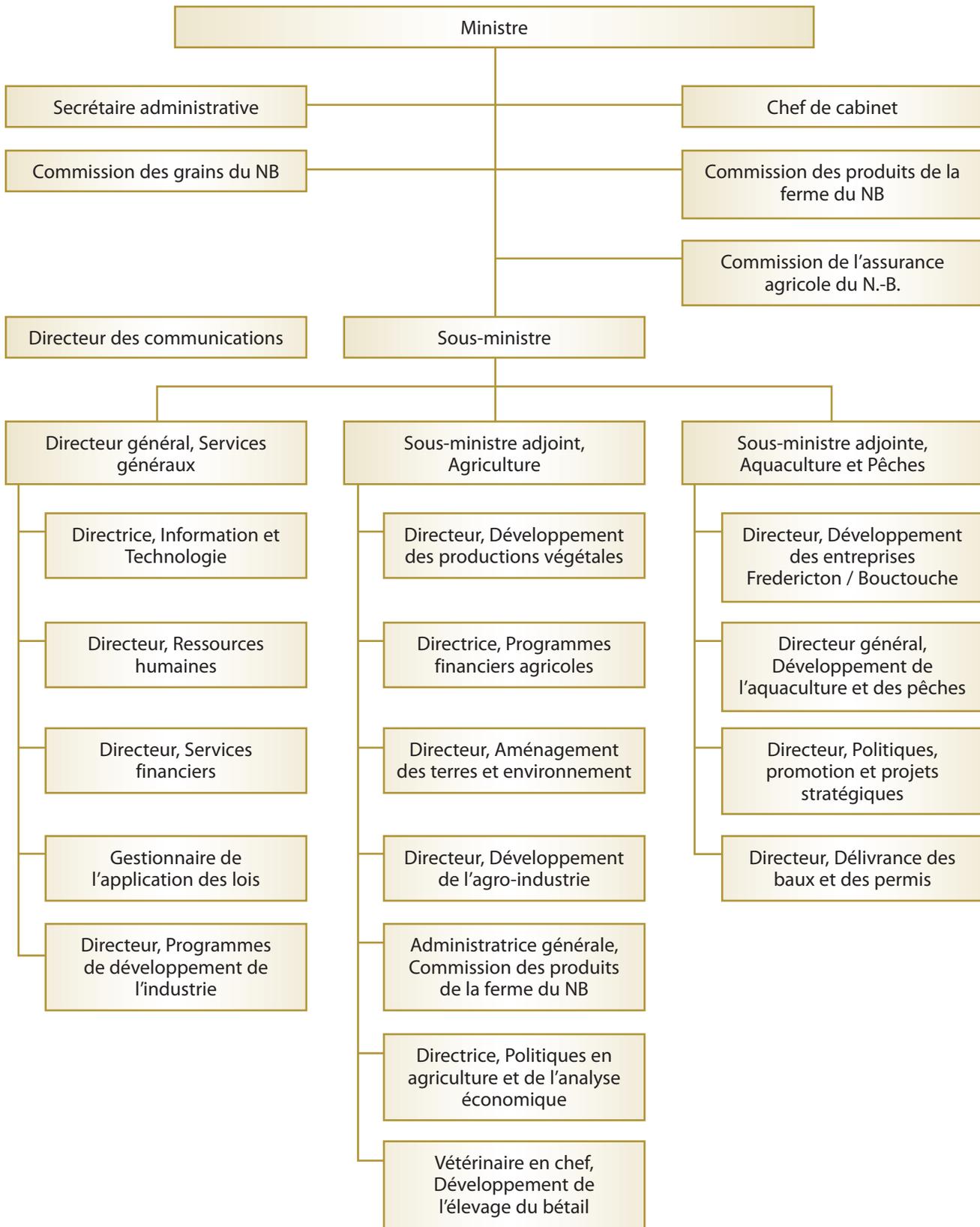
Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.



Le sous-ministre,
Agriculture, Aquaculture et Pêches
Robert Rioux

Table des matières

Introduction	1
Vision	1
Mission	1
Mandat	1
Lois administrées par le Ministère	1
Bilan de l'année	2
Division de l'agriculture	4
Direction du développement de l'agro-industrie.	4
Direction de l'aménagement des terres et de l'environnement.	4
Direction du développement des productions végétales	5
Direction du développement de l'élevage du bétail.	6
Direction des politiques agricoles et de l'analyse économique	6
Direction des programmes financiers agricoles.	7
Commissions	8
Commission des grains du Nouveau-Brunswick	8
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick.	8
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	9
Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés	10
Initiative Canada – Nouveau-Brunswick sur l'avenir de l'agriculture.	10
Entente Canada – Nouveau-Brunswick Cultivons l'avenir	11
Division de l'aquaculture et des pêches	12
Direction du développement des entreprises.	12
Délivrance des baux et des permis.	13
Politiques, promotion et projets stratégiques.	13
Développement de l'aquaculture et des pêches	14
Services généraux	15
Ressources humaines	15
Application des lois	15
Information et technologie	15
Amélioration continue	16
Programmes de développement de l'industrie	16
Services financiers	16



Introduction

Voici le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Il fournit des renseignements sommaires sur les plans et activités du ministère ainsi que des renseignements financiers et statistiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Le rapport annuel est le principal instrument de reddition de compte du Ministère à l'Assemblée législative et au public. Il sert de lien entre les objectifs et les plans du Ministère et les résultats obtenus.

Vision

Des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches en croissance, innovateurs et durables qui favorisent un niveau de vie élevé, le mieux-être et la qualité de vie pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

Mission

Une équipe ayant la même compréhension stratégique, qui s'emploie à promouvoir la croissance durable des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par des collaborations novatrices, des politiques et des programmes ciblés qui produiront au bout du compte une prospérité accrue pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Mandat

Le Ministère cherche à réaliser sa vision et sa mission par les moyens suivants :

- l'adoption d'une démarche de développement total en matière de production et de transformation des aliments et des fruits de mer, du secteur primaire à la production à valeur ajoutée, dans le but d'améliorer la compétitivité et le développement durable des aliments et des fruits de mer;
- la création de nouvelles perspectives économiques encourageant la recherche, le développement, l'innovation et les investissements;
- la gestion d'un cadre réglementaire efficace et transparent qui appuie la croissance durable;
- la promotion du développement durable et de l'utilisation optimale des ressources dans l'intérêt de tous les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois;
- la promotion et la facilitation d'alliances stratégiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Lois administrées par le Ministère

- *Loi sur les associations agricoles*
- *Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles*
- *Loi sur l'aménagement agricole*
- *Loi sur l'assurance agricole*
- *Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole*
- *Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles*
- *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*
- *Loi sur l'inspection des ruchers*
- *Loi sur l'aquaculture*
- *Loi sur les maladies des animaux*
- *Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*
- *Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*
- *Loi sur la garantie du revenu agricole*
- *Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*
- *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture*
- *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*
- *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail*
- *Loi sur l'élevage du bétail*
- *Loi sur l'assèchement des marais*
- *Loi sur les produits naturels*
- *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*
- *Loi sur la protection des plantes*
- *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*
- *Loi sur la protection sanitaire des volailles*
- *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*
- *Loi sur la protection des ovins*
- *Loi sur le Women's Institute et l'Institut féminin*
- *Keswick Islands Act (administrée par la Keswick Islands Property Owners Association)*

Bilan de l'année

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches joue un rôle de premier plan dans le développement économique de la province en offrant des programmes et services à trois principaux secteurs. Ceux-ci comptent plus de 2 500 exploitations agricoles et environ 2 330 bateaux de pêche. De plus, le secteur néo-brunswickois de l'aquaculture occupe le deuxième rang au pays. Les employés du Ministère travaillent avec ardeur à répondre aux divers besoins des acteurs de ces secteurs clés.

L'année 2012-2013 a apporté au Ministère son lot de défis et de réalisations importantes.

La situation financière de la province pose toujours de nombreux défis. Afin de pouvoir les relever, le Ministère a fait partie de la seconde vague de ministères à utiliser le Processus d'excellence du rendement du gouvernement en 2012-2013. Ce processus est une approche à long terme axée sur les résultats qui vise à orienter les activités opérationnelles du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il a été établi en fonction des objectifs suivants : 1) créer des processus qui permettront aux cadres du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes; 2) instaurer une culture viable d'amélioration continue au sein du gouvernement; 3) adopter des pratiques opérationnelles optimales reconnues. Les outils d'amélioration des processus permettent au Ministère d'évaluer avec précision ses progrès à l'aide de cibles mesurables.

L'industrie du homard a connu une année extrêmement difficile. En effet, il y a eu surabondance de homard et les prix n'ont jamais été aussi bas. En raison d'un été perturbé par l'agitation et les tensions entre pêcheurs et transformateurs de homard, le Ministère a mis en oeuvre bon nombre de mesures afin de régler certains problèmes. Il a notamment créé un groupe de travail sur le homard qui réunit tous les intervenants afin de trouver des solutions pour aller de l'avant.

Malgré les défis auxquels l'industrie du homard doit faire face, les efforts acharnés du personnel du Ministère pour promouvoir les produits et développer de nouveaux marchés ont été récompensés puisque le Nouveau-Brunswick est devenu, pour la toute première fois, la plus importante province au chapitre des exportations de produits de la mer au Canada. Les efforts du personnel se sont aussi poursuivis d'un

bout à l'autre de la chaîne de valeur, ce qui a contribué à l'augmentation des exportations. Des activités portant, entre autres, sur l'amélioration de la qualité (ateliers sur la manutention du homard) et la traçabilité, ainsi que la création d'outils de développement des marchés multilingues, ont contribué à augmenter les exportations. De plus, des activités innovatrices d'expansion des marchés, telles que l'Académie du homard et l'Académie du saumon, ont donné beaucoup de visibilité aux produits de la mer et aux fournisseurs du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, l'aquaculture continue de représenter une industrie importante au Nouveau-Brunswick. Au cours de la dernière année financière, le personnel a collaboré intensivement avec les acteurs de l'industrie pour que la *Loi sur l'aquaculture* et son règlement d'application reflètent l'évolution des nouvelles techniques aquacoles, pratiques d'élevage et méthodes de gestion de la santé du poisson au sein de l'industrie, ainsi que les questions soulevées à ce sujet.

L'année financière 2012-2013 correspondait aussi à la dernière année de l'entente quinquennale *Cultivons l'avenir*, au cours de laquelle le gouvernement provincial a accordé à l'industrie agricole une somme de 9 319 063 \$ au titre du financement fédéral et provincial à frais partagés. Le personnel a consacré beaucoup d'efforts à la mise en oeuvre de l'entente *Cultivons l'avenir 2*, tout en mettant fin à la première. Il a consulté les organismes de l'industrie tout au long de l'automne afin d'élaborer la nouvelle entente et a travaillé à la conception de programmes stratégiques destinés au Nouveau-Brunswick.

Les fonctionnaires ont continué à collaborer avec les agriculteurs et les producteurs afin de leur offrir des services et des conseils spécialisés et à fournir des programmes pour appuyer l'industrie. Cette année, une attention particulière a été apportée au secteur du bleuets puisqu'il a été établi que celui-ci présentait un potentiel de croissance. Les employés ont donc entrepris un nouveau processus pour trouver des terres propices à la culture des bleuets aux fins de développement futur.

Les représentants de l'industrie et du gouvernement ont également pris l'engagement ferme de réduire les niveaux de virus Y de la pomme de terre (PVY) dans la province. Pour la première fois en 2012, des tests pour

déceler le virus et des niveaux maximaux de virus ont été imposés, en consultation avec l'industrie. Afin de protéger la qualité et la productivité des pommes de terre de la province, tous les lots de pommes de terre de semence destinés à être plantés au Nouveau-Brunswick ont dû être analysés par un laboratoire pour dépister la présence de toutes les souches du PVY. Toutes les pommes de terre présentant des niveaux supérieurs à ceux établis par le ministre ne pouvaient pas être plantées dans la province.

Au titre d'une approche gouvernementale intégrée du développement de l'industrie, le Ministère a pris l'initiative de coordonner les activités associées à la mise en œuvre des stratégies provinciales pour les secteurs des biosciences et des aliments à valeur ajoutée. Selon le *Plan d'action de développement économique*, publié par le gouvernement à l'été 2012, les biosciences et les aliments à valeur ajoutée constituent deux des six secteurs prioritaires établis en vue de la croissance économique et des investissements.

Voilà certaines des réalisations accomplies en 2012-2013 qui reflètent l'engagement du Ministère à vouloir fournir des services et un soutien de qualité aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. À l'avenir, le Ministère accordera encore la priorité à la fourniture de services à ces trois secteurs, tout en gérant adéquatement les fonds publics.

Division de l'agriculture

Fonction

Favoriser le développement continu et l'innovation dans le secteur de l'agriculture primaire et celui de la production à valeur ajoutée.

Structure

Directions :

1. Développement de l'agro-industrie
2. Aménagement des terres et environnement
3. Développement des productions végétales
4. Développement de l'élevage du bétail
5. Politiques agricoles et analyse économique
6. Programmes financiers agricoles

Commissions :

1. Commission des grains du Nouveau-Brunswick
2. Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick
3. Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick

Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés :

1. Initiative Canada – Nouveau-Brunswick sur l'avenir de l'agriculture
2. Entente Canada – Nouveau-Brunswick Cultivons l'avenir

Direction du développement de l'agro-industrie

Fonction : Offrir un soutien de première ligne aux producteurs, aux groupes et aux associations de producteurs, aux entreprises agricoles, ainsi qu'aux transformateurs agroalimentaires et aux agences de développement économique. Ce soutien est assuré au moyen de conseils techniques sur des questions ayant trait aux productions végétales et animales et par la prestation de programmes et d'initiatives au titre de l'entente Cultivons l'avenir et de l'Initiative sur l'avenir de l'agriculture. La Section de l'expansion des marchés agroalimentaires fait la promotion des débouchés sur le marché local et des produits à valeur ajoutée.

- Une aide financière à frais partagés de 153 234 \$ a été accordée à 51 projets au titre du Programme d'expansion des marchés de produits agroalimentaires. Les projets ont porté sur les activités suivantes : la signalisation routière, le matériel de promotion, la mise en marché sur des sites Web, l'agrotourisme et un élément pilote, soit les activités de financement lors des récoltes au Nouveau-Brunswick.
- La Direction a créé un groupe de travail interministériel sur la promotion des produits locaux, composé de représentants d'Alcool NB Liquor et des ministères suivants : Communautés saines et inclusives; Tourisme, Patrimoine et Culture; Santé; Éducation et Développement de la petite enfance. Un plan d'action a été élaboré afin de promouvoir, en collaboration, les produits locaux de la province et des modes de vie sains.
- La Direction a travaillé avec le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et le ministère des Transports et de l'Infrastructure à l'élaboration d'une nouvelle politique de signalisation visant les routes provinciales.
- Elle a coordonné des activités du groupe de travail industrie-gouvernement établi pour examiner les exonérations offertes aux agriculteurs en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*. Les modifications recommandées, qui visaient entre autres à élargir les exonérations accordées aux agriculteurs, ont été acceptées et sont entrées en vigueur le 1er novembre 2012.

Direction de l'aménagement des terres et de l'environnement

Fonction : Promouvoir des pratiques agricoles durables sur le plan de l'environnement en offrant des programmes et services dans 4 domaines : l'aménagement des terres; l'intendance; les services régionaux de l'aménagement des terres et de l'environnement; l'entretien des infrastructures de marais.

- Au titre de l'Initiative d'aménagement des terres agricoles du Nouveau-Brunswick en vue d'étendre le territoire agricole, 78 projets, représentant 404 hectares, ont été mis en œuvre.

- La Direction a délivré 4 nouveaux baux (91 hectares), ce qui a porté à 14 377 hectares (193 baux) la superficie totale des terres de la Couronne louées à des fins agricoles. Les principales productions découlant des baux délivrés à des fins agricoles sur les terres de la Couronne sont le bleuet sauvage (174 baux, 8 163 hectares), le pâturage communautaire (6 baux, 2 398 hectares) et la canneberge (2 baux, 3 400 hectares).
- Un total de 42 demandes ont été approuvées aux fins de l'inscription au titre du Plan d'identification des terres agricoles (PITA) et du report de l'impôt foncier. Des vérifications sur place ont été effectuées sur 299 biens-fonds qui font l'objet d'un report d'impôt, dans le but de garantir la conformité aux exigences du PITA. Le programme a permis de réaliser des économies en impôt foncier de 5 800 000 \$ et de protéger 161 200 hectares de terres sur 9 222 propriétés individuelles destinées à un usage agricole. La valeur cumulative totale de l'impôt foncier reporté (ce qui comprend également l'intérêt connexe) s'élève à 76 600 000 \$.
- Un total de 1 140 demandes ont été approuvées en vue de l'enregistrement d'une entreprise agricole en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*. Les droits d'enregistrement perçus, soit 291 350 \$, ont été transférés aux organismes agricoles généraux.
- La Direction a effectué l'examen technique de huit dossiers d'étude d'impact sur l'environnement et de quatre documents d'aménagement du territoire.
- La Direction est également responsable de l'entretien de l'infrastructure d'endiguement qui protège, contre les eaux de marée, plus de 15 000 hectares de marais situés dans des terres basses de la région du Sud-Est (baie de Fundy). Cela comporte l'entretien et la réparation de 80 kilomètres de digues, de 76 ouvrages de régulation des eaux et de 112 kilomètres de routes et de ponts.
- Le Laboratoire agricole a offert des services d'analyse, comme il est indiqué au tableau suivant.

Genre d'échantillon	Nombre d'échantillons
Sol des champs en culture	3 864
Sol et eau de serre	50
Nourriture pour animaux, fumier, compost ou matières de chaulage	667
Tissu végétal	449
Total	5 030

Direction du développement des productions végétales

Fonction : Fournir une expertise, de la recherche, de la formation et des programmes stratégiques aux secteurs des cultures agricoles. La Direction est également responsable de produire et de vendre du matériel de pommes de terre exempt de maladie, dérivé de cultures cellulaires, ainsi que des pommes de terre de semence de sélection précoce, de haute qualité et exemptes de maladie.

- La Direction a obtenu l'homologation d'urgence d'un pesticide pour un cas de pullulation de ravageurs dans les cultures de pommes de terre et a présenté deux demandes d'homologation de nouveaux pesticides à usage limité pour les pommes de terre et les bleuets.
- Le personnel a posé un diagnostic pour 536 échantillons pour l'identification d'insectes, de maladies et de mauvaises herbes ou pour le diagnostic des dommages causés par les ravageurs dans toutes les cultures.
- Le personnel a appuyé l'introduction de deux nouvelles cultures, soit le houblon et l'argousier.
- Le personnel a enregistré 244 apiculteurs et 7 300 colonies d'abeilles au printemps 2012 et a inspecté 1 395 colonies. Cela a donné lieu à la délivrance de 6 ordonnances de destruction de ruches afin de prévenir la propagation d'insectes ravageurs des abeilles dans la province.
- Soixante et un permis ont été délivrés pour permettre l'importation de 23 000 colonies d'abeilles de l'Ontario et du Québec aux fins de la pollinisation dans les bleuetières.
- Le personnel a effectué des analyses de la qualité des pommes de terre, soit 2 483 analyses de la teneur en sucrose et en glucose, 628 analyses

de la couleur des pommes de terre destinées à la production de croustilles, 1 518 analyses de la couleur des pommes de terre destinées à la production de frites et 580 analyses de la densité.

- Le Centre de propagation des végétaux a produit et multiplié des plantules et des microtubercules de base pour le matériel de pommes de terre exempt de maladie à partir de la culture de tissus végétaux et a envoyé 34 000 plantules et 13 000 microtubercules au Centre de pommes de terre de semence élite de Bon Accord aux fins de plantation. Le matériel envoyé comptait 30 variétés. Un total de 37 500 plantules de 43 variétés différentes ont été envoyés directement aux producteurs néo-brunswickois. On a distribué 39 variétés à 24 clients aux fins de la multiplication à partir de la culture de tissus végétaux.
- Le Centre de propagation des végétaux a reçu 24 nouvelles variétés aux fins de vérification pour leur incorporation dans la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, où plus de 500 variétés sont conservées.
- Le Centre de pommes de terre de semence élite de Bon Accord a fourni des pommes de terre de semence de classes Matériel nucléaire, Pré-Élite et Élite à l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick. Cela a été possible grâce à la production de plus de 52 410 propagules (2 137,95 kilogrammes) de 54 variétés pour la culture en serre et de 39 variétés de pommes de terre de semence Élite 1 pour la culture au champ (10,98 hectares). Le Centre a vendu 213 556,96 kilogrammes de pommes de terre de semence à 26 producteurs et quatre projets de recherche, ainsi que 112,4 kilogrammes de tubercules de serre à six producteurs.

Direction du développement de l'élevage du bétail

Fonction : Maximiser le développement et la prospérité du secteur de l'élevage du bétail (vaches laitières, bovins de boucherie, porcs, volaille, moutons, chèvres et animaux à fourrure).

- Au titre de l'Initiative sur l'avenir de l'agriculture, un certain nombre de secteurs de l'élevage ont été soutenus, notamment ceux du vison, de la volaille, du porc et des bovins de boucherie.
- L'Initiative pour l'amélioration génétique des animaux d'élevage a été offerte pour améliorer la génétique des bœufs, moutons, chèvres, porcs, visons et renards produits au Nouveau-Brunswick.

- Le Laboratoire des produits laitiers a réalisé 70 486 analyses de divers paramètres, dont la composition du lait (matières grasses, protéine et lactose), la numération des cellules somatiques, l'absence de produits antibiotiques dans le lait et l'analyse des produits solides dérivés du lait (fromage, beurre, etc.).
- Le Laboratoire vétérinaire provincial a augmenté le nombre d'analyses qu'il réalise pour appuyer la surveillance accrue de la *Salmonella Enteritidis* effectuée par l'industrie avicole du Nouveau-Brunswick. Grâce à ces analyses, on a découvert le premier cas de cet organisme au Nouveau-Brunswick dans un troupeau de volailles commercial, et on a ainsi pu y remédier rapidement et efficacement.
- Les vétérinaires du Ministère ont effectué 9 383 visites à la ferme.

Direction des politiques agricoles et de l'analyse économique

Fonction : Procéder à la planification stratégique, à l'élaboration de politiques, à l'établissement de lois et de règlements, à l'évaluation de programmes, à l'analyse et à la recherche économiques ainsi qu'à la surveillance de la politique commerciale pour le secteur agricole. Compiler des statistiques sur les exportations pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

- La Direction a examiné les politiques et programmes provinciaux touchant le secteur de l'agriculture. Grâce à cet examen, on a pu évaluer les niveaux de soutien pour la notification de 2011-2012 de l'Organisation mondiale du commerce concernant le Nouveau-Brunswick, l'Accord sur le commerce intérieur et les dépenses du gouvernement.
- La Direction a établi la *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, qui a été proclamée lors de la session du printemps 2013 de l'Assemblée législative afin de remplacer la *Loi sur l'assèchement des marais*.
- Elle a supervisé ou réalisé des analyses économiques sur des questions comme un modèle d'autosuffisance alimentaire pour le Nouveau-Brunswick.

Direction des programmes financiers agricoles

Fonction : Offrir des directives et un soutien en ce qui a trait aux programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux de gestion des risques de l'entreprise agricole, y compris : a) l'Agri-stabilité; b) l'Agri-investissement; c) l'Agri-relance; d) l'Agri-assurance (également connu sous le nom d'assurance-récolte). Administrer des programmes de gestion des risques et d'autres programmes financiers pour venir en aide au secteur agricole du Nouveau-Brunswick.

a) Agri-stabilité – Voici un compte rendu des paiements effectués au cours de l'exercice 2012-2013 :

Année du programme	Paiements nets (\$)	Paiements cumulatifs au 31 mars 2013 (\$)
2009	4 611 198	13 921 156
2010	377 437	5 740 256
2011	6 590 968	9 004 347
2012*	2 401 007*	2 401 007

* - Interim payments/Paiements provisoires

b) Agri-investissement – La valeur totale des fonds du programme Agri-investissement (contributions des participants et du gouvernement) non versés et toujours détenus au 31 mars 2013 par les producteurs du Nouveau-Brunswick s'établissait à 11 677 531 \$. Voici un compte rendu des paiements effectués au cours de l'exercice 2012-2013 :

Année du programme	Contributions cumulatives du gov. en date de mars 2012	Paiements nets en 2012-2013	Contributions cumulatives du gov. en date de mars 2013
2008	2 213 978	44 173	2 258 151
2009	2 376 051	58 056	2 434 107
2010	1 895 271	424 731	2 320 002
2011	-	2 337 378	2 337 378
2012		6 831	6 831

c) Agri-relance – L'initiative a fourni une aide financière aux producteurs qui ont engagé des dépenses extraordinaires pour lutter contre les maladies causées par l'humidité excessive en 2011. Cette aide a totalisé des paiements de 8 161 351 \$ (60 % par le gouvernement fédéral et 40 % par le gouvernement provincial).

Commissions

Commission des grains du Nouveau-Brunswick

Fonction : Appliquer la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick* et assurer l'exploitation efficace de l'industrie des grains du Nouveau-Brunswick; encourager la production et la commercialisation des grains; établir et maintenir des normes de qualité pour les grains et leur manutention dans la province de façon à assurer la fiabilité des produits pour les marchés.

- Au nombre des activités permanentes de la Commission, mentionnons la surveillance et l'analyse des toxines associées à la brûlure de l'épi causée par le fusarium sur des échantillons de blé, d'orge, de maïs et d'avoine prélevés au hasard. Des tests supplémentaires ont été effectués en collaboration avec la Commission canadienne des grains dans le cadre de son Enquête sur la récolte.
- Une formation a été offerte aux classeurs de grains débutants et une séance de recyclage obligatoire a été organisée pour les 46 classeurs autorisés de la province.
- La Commission a été l'hôte du Symposium sur les grains des Maritimes.

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick

Fonction : La Commission est un organisme composé de 9 membres qui représente les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. Elle est chargée de la surveillance générale de tous les offices de commercialisation créés en vertu de la *Loi sur les produits naturels* et favorise la participation de la province aux systèmes provinciaux et nationaux de commercialisation ordonnée.

- Elle a décrété une révision à la hausse de trois cents le litre de lait en février 2013.
- Elle a consulté par référendum les producteurs d'arbres de Noël du Nouveau-Brunswick pour établir leur niveau de soutien à l'égard de la création d'une agence pour les représenter. Comme résultat final, aucune agence n'a été créée.
- La Commission a délivré des licences aux personnes suivantes :
 - 219 producteurs laitiers;
 - 3 exploitants de laiterie (transformateurs);
 - 70 laitiers;
 - 22 transporteurs;
 - 36 préposés au classement du lait en citerne et 27 préposés au classement du lait;
 - 23 inspecteurs d'assurance de la qualité;
 - 3 agents du service des produits de ferme.

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick

Fonction : La Commission est un organisme indépendant dont la principale fonction est d'entendre les litiges relatifs aux questions d'assurance soumis par les producteurs agricoles. Le programme d'assurance agricole est un programme à frais partagés entre les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick qui offre une protection d'assurance aux producteurs pour les pertes de production causées par des catastrophes naturelles comme la sécheresse, la grêle, le gel, l'humidité excessive et les insectes.

Agri-assurance – Voici les statistiques pour l'année de récolte 2012 :

Culture assurée	Nombre de polices	Superficie assurée (en hectares)	Valeur assurée (\$)	Total des primes (\$)	Indemnités totales (\$)
Bleuet	34	657	915 033	109 063	8 817
Pommes *	7	58	1 039 763	50 152	1 785
Pommes de terre	507	13 229	59 031 707	7 536 758	6 609 530
Céréales	138	8 797	3 944 669	641 400	320 669
Fraises	16	37	382 387	59 198	77 854
Carottes de transformation	2	42	119 295	9 154	0
Maïs sucré	5	39	169 756	16 176	2 619
Oléagineux	83	5 242	3 250 400	323 456	63 829
Maïs-grain	32	2 817	3 126 997	383 675	77 959
Primeurs maraîchères	16	79	370 487	37 049	0
Total	840	30 997	72 350 494	9 166 081	7 163 062

* includes Apple Tree Rider/comprend l'avenant pour les pommes

Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés

Initiative Canada – Nouveau-Brunswick sur l’avenir de l’agriculture

En 2010, l’Entente Canada – Nouveau-Brunswick Agri-flexibilité a été signée afin de financer une initiative quadriennale à frais partagés intitulée Initiative Canada – Nouveau-Brunswick sur l’avenir de l’agriculture. Cette dernière vise à améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité des secteurs agricole et agroalimentaire au Nouveau-Brunswick. Les fonds offerts au titre de cette initiative sont partagés par les gouvernements provincial et fédéral, à raison de 40 % et de 60 % respectivement.

- Le Programme pour saisir les occasions de développement des cultures a fourni un total de 305 067 \$ à 10 projets.
- Le Programme pour saisir les occasions de développement du secteur biologique a apporté une aide financière totale de 57 970 \$ au titre de la formation et des services consultatifs (11 projets), de l’amélioration des sols (deux projets), des infrastructures mineures liées aux normes biologiques canadiennes (sept projets) et de la certification (49 projets).
- Le Programme de développement de l’industrie apicole a aidé les apiculteurs à agrandir leur exploitation. L’industrie a ainsi pu s’enrichir de 2 441 colonies. Une aide a également été offerte pour l’achat de matériel apicole afin de favoriser l’expansion ou la santé des ruchers. Au total, une aide financière de 114 311 \$ a été offerte pour la réalisation de 29 projets.
- Le Programme de développement de l’industrie viticole a permis d’attribuer 24 381 \$ aux producteurs de raisins néo-brunswickois. Cette aide financière leur a permis d’aménager des vignobles nouveaux ou plus productifs (six projets) et d’adopter de nouvelles technologies ou d’acheter de l’équipement (six projets) pour améliorer les méthodes de production du raisin.
- Au titre de l’Initiative de développement de l’industrie pomicole, une aide a été offerte pour l’établissement de vergers, de variétés de pommes et de porte-greffes nouveaux et plus productifs (cinq projets). L’aide offerte a aussi porté sur l’adoption de nouvelles technologies pour améliorer l’entreposage après la récolte, ainsi que sur l’assurance de la qualité (cinq projets). Une aide totale de 24 763 \$ a été offerte.
- Le Programme pour l’amélioration de la rentabilité de l’agriculture du Nouveau-Brunswick a fourni une aide financière totalisant 181 873 \$ à 46 projets. L’objectif de ce programme est d’améliorer l’efficacité de systèmes destinés aux productions animales et végétales.
- Le Programme pour l’évaluation de l’aptitude des sites a permis d’attribuer 38 796 \$ à quatre producteurs potentiels afin de réaliser une évaluation de sites destinés à la production de la canneberge.
- Le Programme pour saisir les possibilités de production à valeur ajoutée et de production pour les marchés à créneaux a remis 171 692 \$ pour la réalisation de 15 projets. Ce soutien a aidé les petites entreprises agricoles et les producteurs primaires à élargir ou à diversifier leur production par le développement d’une valeur ajoutée ou de marchés à créneaux.

Entente Canada – Nouveau-Brunswick Cultivons l’avenir

L’entente cadre fédérale-provinciale-territoriale sur l’agriculture, intitulée Cultivons l’avenir, a pris fin le 31 mars 2013. Des programmes étaient offerts dans les domaines du développement des entreprises, de la recherche et de l’innovation, de l’environnement, ainsi que de la salubrité, de la traçabilité et de la biosécurité des aliments. La Division de l’agriculture assurait la prestation de ces programmes, généralement connus comme des programmes non liés à la gestion des risques de l’entreprise.

Voici un résumé du financement de projets au titre des programmes non liés à la gestion des risques de l’entreprise en vertu de l’entente Cultivons l’avenir et qu’a administrés le gouvernement provincial pendant l’année financière 2012-2013 :

Programmes en vertu de Cultivons l’avenir	Contributions féd. (\$)	Contributions prov. (\$)	Total	Nbre de projets réalisés
Facilitation de la recherche et de l’innovation en agriculture	1 025 030,00	519 275,81	1 544 305,81	64
Développement des entreprises	265 000,00	190 159,02	455 159,02	104
Salubrité des aliments, traçabilité et biosécurité	385 207,78	21 909,98	407 117,76	44
Pratiques de gestion bénéfiques	980 704,23	330 604,73	1 311 308,96	140
Exécution du plan de ferme environnemental	198 743,16	-	198 743,16	2
Clubs agroenvironnementaux		353 318,71	353 318,71	9
Planification de la gestion de l’environnement		47 822,43	47 822,43	11

Division de l'aquaculture et des pêches

Fonction

Favoriser le développement et l'innovation continue de l'aquaculture, des pêches commerciales, du traitement des poissons et fruits de mer et de la commercialisation des poissons et fruits de mer au sein de la province.

Structure

Directions :

1. Développement des entreprises
2. Délivrance des baux et des permis
3. Politiques, promotion et projets stratégiques
4. Développement de l'aquaculture et des pêches

Direction du développement des entreprises

Fonction : Appuyer le commerce, l'expansion des exportations et la promotion des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et favoriser le développement et l'innovation continue de l'aquaculture, des pêches commerciales, du traitement des poissons et fruits de mer et de la commercialisation des poissons et fruits de mer au sein de la province. La Direction est chargée du développement dans le secteur du traitement des poissons et des fruits de mer.

- En 2012, le Nouveau-Brunswick est devenu la plus importante province au chapitre des exportations de produits de la mer au Canada; les ventes destinées à l'exportation sont passées de 833 000 000 \$, en 2011, à 967 000 000 \$.
- Les exportations vers l'Asie, notamment vers Hong Kong et la Chine, ont augmenté de 91 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre près de 37 000 000 \$.
- La dépendance à l'égard du marché américain traditionnel continue de diminuer et représentait environ 80 % des exportations du Nouveau-Brunswick en 2012.
- Le Programme des missions commerciales et techniques a aidé 21 entreprises à réaliser 23 projets dans différents marchés. Le Programme a également appuyé les efforts des entreprises en vue d'obtenir des certifications reconnues à l'échelle internationale en matière de salubrité et de qualité des aliments.
- En partenariat avec le Conseil canadien du homard, la Direction a mené deux projets importants portant sur (1) l'automatisation de la transformation du homard et (2) la traçabilité.
- Elle a offert des séances d'information commerciale avant le début des saisons de pêche au homard, au crabe et à la crevette.
- Au titre d'une approche gouvernementale intégrée du développement de l'industrie, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) a pris l'initiative de coordonner les activités associées à la mise en œuvre des stratégies provinciales pour les secteurs des biosciences et des aliments à valeur ajoutée. Les biosciences et les aliments à valeur ajoutée constituent deux des six secteurs prioritaires établis en vue de la croissance économique et des investissements selon le Plan d'action de développement économique 2012-2016 – *Rebâtir le Nouveau-Brunswick*, que le gouvernement a publié à l'été 2012.
- En collaboration avec l'industrie du homard du Nouveau-Brunswick, le Ministère a contribué à la mise sur pied d'un groupe de travail pour élaborer une approche commune pour améliorer la pêche du homard dans la zone 25.
- Le Ministère continue de collaborer avec les pêcheurs dépendants du poisson de fond pour finaliser la mise en œuvre du plan de rationalisation de la flottille afin d'assurer leur viabilité à long terme.
- Le MAAP et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) ont appuyé un projet avec BioAtlantech afin d'assurer la réalisation des priorités immédiates pour le secteur des biosciences.

Délivrance des baux et des permis

Fonction : Délivrer des baux et des permis en vertu de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*.

- Dans la baie de Fundy, 96 sites marins sont administrés chaque année.
- Un total de 21 baux de vivier à homards ont été administrés, dont un qui a été autorisé pour l'élevage de poissons plats aux fins de recherche et de développement.
- L'aquaculture multitrophique intégrée s'est poursuivie dans la baie de Fundy. En effet, cinq sites piscicoles ont été autorisés pour des espèces supplémentaires comme le varech et les moules.
- Les approbations de sites conchylicoles comprenaient trois nouveaux sites, quatre modifications d'espèces, vingt transferts et quinze renouvellements. Aucune demande de modification aux limites d'un site ou de modification des techniques de culture n'a été présentée.
- Au total, 703 sites conchylicoles (502 sites actifs, dont 15 sites d'hivernage, plus 201 sites vacants) sont administrés chaque année.
- Au Nouveau-Brunswick, 10 nouveaux sites piscicoles terrestres ont été approuvés, un bail a été renouvelé et 28 permis ont été renouvelés. Au total, 204 sites aquacoles terrestres et un site conchylicole terrestre sont administrés chaque année.

Région	1	2	3	Total
Nombre de permis émis d'usine de traitement primaire	28	46	21	95
Nombre de modifications de permis d'usine de traitement primaire (ajout d'espèces)	2	2	3	7
Nombre de certificats émis d'enregistrement d'usine de traitement secondaire	9	4	5	18
Nombre de permis émis d'installations de rétention de homard vivant	5	3	31	39
Nombre de permis émis d'acheteur de poisson	35	53	59	147

Politiques, promotion et projets stratégiques

Fonction : Offrir des services de planification stratégique, d'élaboration de politiques et d'évaluation de programmes pour les secteurs de l'aquaculture, des pêches et de la transformation des poissons et fruits de mer.

- La Direction a entrepris des consultations auprès de l'industrie, notamment chez les pêcheurs, les transformateurs et les acheteurs, puis organisé une réunion de la Table ronde du ministre sur les pêches afin de discuter des modifications possibles à la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et de recueillir des commentaires.
- Elle a également élaboré des modifications au règlement établi en vertu de la *Loi sur l'aquaculture* en ce qui concerne le signalement du pou du poisson.
- La Direction a participé au Groupe de travail du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) sur l'initiative de rapports sur la durabilité de l'aquaculture et contribué au Rapport sur la durabilité de l'aquaculture de 2012 du ministère des Pêches et des Océans (MPO).

Développement de l'aquaculture et des pêches

Fonction : Favoriser le développement pérenne de l'industrie aquacole et de l'industrie des pêches en contribuant à l'établissement d'un climat favorable à ces industries.

- La Direction a été très fortement impliquée avec l'Association des conchyliculteurs professionnels du N.-B. afin d'assurer le suivi du rapport produit par GTA Consultants en Pêches en relation avec la conchyliculture et la mise en œuvre de l'initiative associée aux meilleures pratiques de gestion à la ferme.
- La Direction a livré 48 projets stratégiques et de recherche et développement avec un investissement de 1 691 507 \$ pour une valeur totale de 4 672 219 \$. La Direction a aussi livré 10 projets commerciaux avec un investissement de 219 502 \$ pour une valeur totale de 1 261 404 \$.
- Les biologistes ont offert le service de l'évaluation spatio-temporelle de la présence des larves d'huîtres dans les baies de Caraquet, Miramichi, Bouctouche et Cocagne.
- La Direction est aussi responsable de la gestion de l'Aquarium et Centre marin de Shippagan. La fréquentation de l'ACMNB a légèrement diminué cette année atteignant 29 670 visiteurs, dont 1 042 étudiants.
- Le Ministère a procédé à la révision de l'entente relative au Programme de Recherche en Aquaculture qui lie le MAAP et l'Institut de recherche sur les zones côtières (IRZC) en relation avec l'utilisation des locaux de l'ACMNB et la conduite d'activités de recherches prioritaires. La nouvelle entente sera effective à compter d'avril 2013 jusqu'en avril 2018.
- La Direction a participé à l'élaboration d'un plan annuel de gestion des pêches pour l'ascophylle nouvelle (*Ascophyllum nodosum*).
- Elle a établi un groupe de travail sur le homard avec la Fundy North Fishermen's Association (FNFA) afin de cerner et de surmonter les obstacles à la viabilité de la flottille de homardiers.
- La Direction a élaboré le plan intégré de lutte antiparasitaire de 2012 portant sur la santé des poissons, conjointement avec l'Atlantic Canada Fish Farmers Association (ACFFA).
- Le personnel régional de l'Unité de la santé du poisson et du Laboratoire de la santé du poisson a poursuivi les programmes de surveillance de la santé du poisson pour le secteur des poissons et celui des mollusques et crustacés afin de détecter l'anémie infectieuse du saumon et la maladie MSX. En 2012-2013, il a participé à de nombreux projets, notamment :
 - Il a exploré des méthodes d'échantillonnage non mortelles afin de déceler des virus préoccupants (anémie infectieuse du saumon, nécrose pancréatique infectieuse et septicémie hémorragique virale);
 - Il a entrepris des travaux concernant deux additifs alimentaires aux fins de contrôle du pou du poisson;
 - Il a mené une étude sur la transmission verticale de l'anémie infectieuse du saumon non virulente, soit des géniteurs aux œufs;
 - Il a poursuivi son travail sur la vulnérabilité et la capacité de survie du pou du poisson aux traitements de pesticides.

Services généraux

Fonction : Fournir des services généraux au Ministère pour le développement continu des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les services généraux comprennent :

1. les ressources humaines;
2. l'application des lois;
3. l'information et la technologie;
4. l'amélioration continue;
5. les programmes de développement de l'industrie;
6. les services financiers.

Les Services ministériels sont également chargés de coordonner les demandes relatives à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Le Ministère a répondu à quatre demandes d'information en vertu de cette *Loi*. De plus, il a répondu à 12 demandes de consultation de divers organismes ou ministères fédéraux faites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information fédérale*.

Ressources humaines

Fonction : Aider et appuyer la haute direction, les directeurs et les gestionnaires afin d'assurer la gestion et le développement efficaces des ressources humaines conformément aux lignes directrices et aux politiques ministérielles.

- Embauche de 25 étudiants dans le cadre du projet d'emplois d'été. Embauche de deux étudiants coop.
- Au cours de l'exercice financier, aucune divulgation n'a été faite par les employés en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*.
- Tous les bureaux régionaux ont été examinés pour s'assurer qu'ils respectent la capacité du Ministère de satisfaire aux préférences du public en matière de langues officielles. Afin d'accroître la connaissance et la compréhension des politiques liées aux langues officielles, les employés ont été chargés de suivre les deux modules iLearn concernant les langues officielles se trouvant sur le site Web interne du Ministère des ressources humaines.
- Aucune plainte n'a été déposée contre le Ministère relativement aux langues officielles.
- Sept concours ont été annoncés.

- Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé à deux nominations en utilisant des processus autres que les concours pour établir le mérite des candidats. Ces nominations ont été effectuées en vertu du Programme de gestion du talent du Ministère, conformément à l'alinéa 16(1)b).
- Aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*.

Application des lois

Fonction : Garantir le respect des lois relevant du Ministère par la fourniture de services d'application des lois.

- 287 activités liées à l'application des lois.
- Présentation de cinq cas devant les tribunaux concernant des accusations ou des poursuites en justice.

Information et technologie

Fonction : Favoriser l'utilisation efficace de l'information et de la technologie et mettre en œuvre des initiatives d'acheminement des données stratégiques, de soutien des systèmes et de développement des systèmes visant à améliorer les activités opérationnelles du Ministère.

- Création d'un nouveau site intranet du Ministère terminée.
- Prolongation de la mise en œuvre de Microsoft Office Communicator pour les réunions en ligne et les conférences sur le Web afin d'inclure toutes les divisions et tous les bureaux régionaux, ce qui occasionne un accroissement de la productivité, des gains en matière d'efficacité et des économies liées aux déplacements.
- Mise en œuvre d'un projet d'amélioration continue avec l'objectif de réaliser des économies sans avoir d'incidence sur les niveaux de service.
- Améliorations apportées au système de gestion d'assurance-récolte en agriculture.
- Améliorations apportées à l'application Web des sites de production totale de pommes de terre afin de faire passer la capacité de surveillance à 96 heures.

Amélioration continue

Fonction : Mettre en œuvre et faciliter le processus d'excellence du rendement au sein du Ministère.

- Formation de deux facilitateurs de l'amélioration des processus (ceintures noires certifiées Lean Six Sigma).
- Mise en œuvre de trois projets afin de réaliser des économies au sein des services consultatifs agricoles, de l'inventaire pharmaceutique vétérinaire et des technologies de l'information.

Programmes de développement de l'industrie

Fonction : Fournir une aide financière sous forme de prêts, de garanties d'emprunts et de baux de terre aux secteurs axés sur les ressources de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

- Approbation de 14 demandes d'aide financière totalisant 2 200 000 \$ (agriculture).
- Approbation de sept demandes d'aide financière totalisant 1 700 000 \$ (aquaculture et pêches).

Services financiers

Fonction : Favoriser l'utilisation efficace des ressources financières disponibles pour offrir les programmes du Ministère.

- Administration d'un budget de dépenses d'environ 40 000 000 \$ (budget ordinaire et immobilisation) et des recettes prévues d'environ 10 000 000 \$.

Dépenses détaillées pour l'agriculture, l'aquaculture et les pêches pour l'exercice financier 2012-2013

Programme	Budget révisé \$ (000)	Dépenses \$ (000)	Écart (inférieur) supérieur \$ (000)
Services de gestion			
Services généraux	3 973,0	3 789,4	(183,6)
Initiatives stratégiques	210,0	231,3	21,3
Total du programme	4 183,0	4 020,7	(162,3)
Agriculture			
Développement de l'agro-industrie	1 721,0	1 512,5	(208,5)
Aménagement des terres et environnement	2 060,9	1 921,6	(139,3)
Développement des productions végétales	2 994,1	2 740,5	(253,6)
Programmes financiers agricoles	23 283,5	23 384,5	101,0
Développement de l'élevage du bétail	4 809,6	5 083,9	274,3
Commission des produits de la ferme	333,0	254,2	(78,8)
La politique en agriculture et de l'analyse économique	413,0	365,4	(47,6)
Total du programme	35 615,1	35 262,6	(352,5)
Aquaculture et Pêches			
Développement régional	3 630,0	3 430,5	(199,5)
Gestion de la ressource et santé du poisson	1 082,9	1 106,5	23,6
Développement des entreprises	1 357,0	1 184,8	(172,2)
Politiques, promotion et projets stratégiques	744,0	631,6	(112,4)
Attribution de baux et de permis	594,0	496,5	(97,5)
Total du programme	7 407,9	6 849,9	(558,0)
Aide stratégique			
Total du programme	1 000,0	92,1	(907,9)
Total du ministère	48 206,0	46 225,3	(1 980,7)

Explication des écarts : La sous-utilisation des fonds est principalement attribuable à des dépenses moindres que prévues, au niveau du programme d'aide stratégique et à diverses économies opérationnelles.